

# GOVERNANCE PARTICIPATIVE

## *Guide d'animation pour la constitution de Comités Locaux de Gouvernance Participative (CLGP)*

La reconstruction de la République Démocratique du Congo nécessite le concours de toutes les filles et de tous les fils du pays dans la paix, mais aussi de tous les partenaires qui ont choisi de vivre ou d'aider le Congo dans la fraternité.

Par les élections, le peuple congolais a mandaté les gouvernants pour qu'ils encadrent les efforts de la consolidation de l'Etat de droit et de l'amélioration des conditions de vie. Il lui revient de soutenir ses mandats par les moyens, les idées et les attitudes constructives, mais aussi de rester vigilant pour que les intérêts de la nation et du peuple priment sur ceux des individus et des groupes privés nationaux ou étrangers.

Ce Guide est un outil pédagogique permettant d'éveiller la conscience des Congolaises et Congolais sur leurs responsabilités. Il leur propose le modèle de comités locaux de gouvernance participative (CLGP), qui est un cadre de réflexion, d'analyse, d'action et de dialogue entre la Société civile et les gouvernants en vue de formuler des propositions alternatives pour la gestion transparente de la chose publique et l'amélioration des conditions de vie.

Numérisation et publication sur le Blog : <http://tamtam1310.canalblog.com>

*avec l'aimable autorisation de S. Exc. Mgr Théophile KABOY*

[tamtam\\_1310@yahoo.fr](mailto:tamtam_1310@yahoo.fr)

©Editions du Secrétariat Général de la CENCO, Juillet 2007

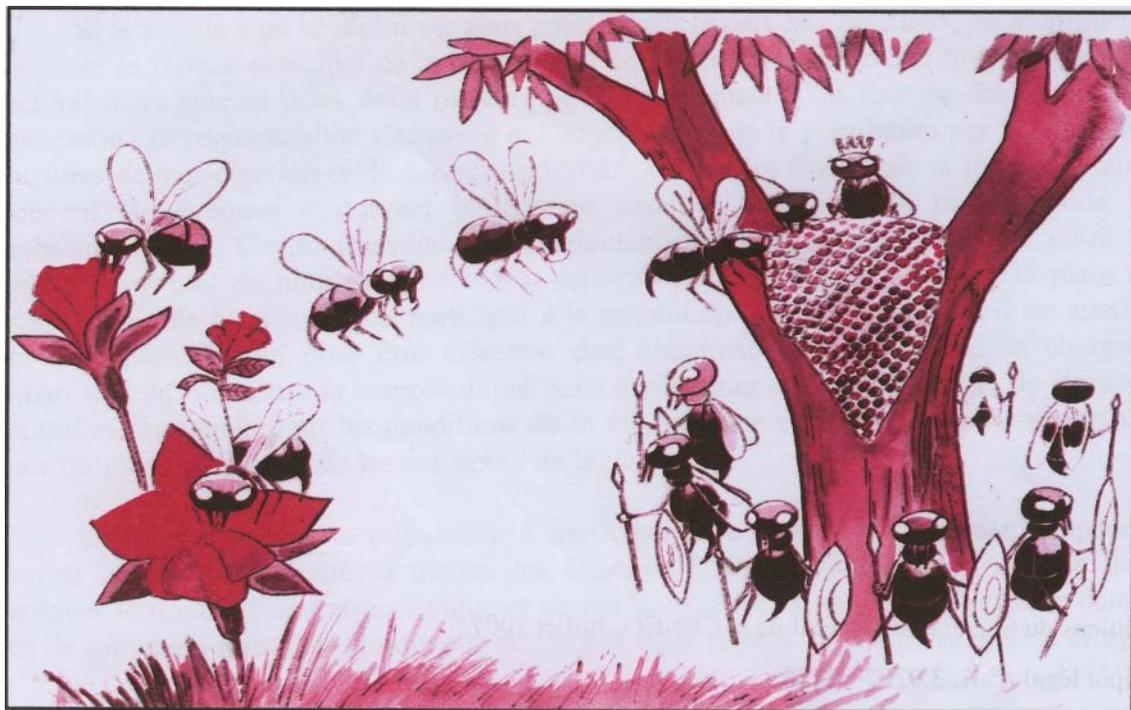
Dépôt légal n° JL 3.0707-57128

COMMISSION ÉPISCOPALE JUSTICE ET PAIX  
B.P. 3258  
KINSHASA-GOMBE



## GOVERNANCE PARTICIPATIVE

*Guide d'animation pour la constitution  
de Comités Locaux de Gouvernance Participative (CLGP)*



Editions du Secrétariat Général de la CENCO

## INTRODUCTION

La RDC est aujourd'hui un pays post conflit. En effet, des années de guerre inutile ont créé une anarchie sans précédent dans le pays et semé la désolation parmi la population. Faut-il rappeler les millions des morts innocentes ?

Pour mettre fin à toutes ces atrocités, il a fallu la mobilisation de tous dans l'aménagement d'une transition politique qui aboutisse à des élections libres, démocratiques et transparentes.

Convaincue qu'il ne fallait plus se contenter de *dénonciations sans lendemain et de discours sans actions*, l'Église avait choisi de *passer des déclarations à l'engagement réel*, et à travers une structure spécifique, la CARTEC (Coordination des Actions pour la Réussite de la Transition selon l'Église Catholique), elle a mis en place un ambitieux programme d'éducation civique et électorale. Elle a laborieusement expliqué à la population les fondements d'un État de droit, la responsabilité du citoyen dans un système démocratique et la mécanique électorale.

Ce travail a porté des fruits que tout le monde reconnaît aujourd'hui. Tous les observateurs tant nationaux qu'internationaux ont apprécié à sa juste valeur la détermination et la maturité manifestées par le peuple congolais pendant les élections. L'enthousiasme, la discipline et le calme qui l'ont caractérisé durant les différents scrutins montrent à suffisance combien l'aspiration à promouvoir un État de droit par la voie des élections était profonde. Cette mobilisation a signifié que les Congolais aspirent à améliorer leur qualité de vie. Ils veulent de meilleures conditions de vie, un bien-être que chacun définit à sa manière mais qui renferme des éléments communs.

Si le peuple a pu se mobiliser ainsi pour réussir le pari des élections, ne pourrait-il pas constituer le facteur principal de la renaissance de la nation ? Les leçons tirées du processus électoral nous lancent deux défis majeurs pour l'avènement d'un Etat de droit et de réelle démocratie : la responsabilité citoyenne et l'organisation de la population par la création des structures de participation et de coresponsabilité. (1) « Tous les Congolais et les Congolaises - déclarent les évêques - doivent pleinement assumer leur part de responsabilité pour l'avènement d'un Congo nouveau », car, ajoutent-ils « le développement de notre pays dépend avant tout de nous-même ». (2) S'il est vrai que chaque citoyen selon la place qu'il occupe et le rôle qu'il joue doit participer à la promotion du bien commun, (3) il est aussi vrai que cette participation pour être effective doit commencer dans la prise en charge des domaines dont on assure la responsabilité personnelle pour s'occuper ensuite de l'essor des institutions qui améliorent les conditions de la vie humaine en luttant contre les antivaleurs parce qu'incompatibles avec les exigences de la justice. (4)

Comment amener la population à participer à la gestion de nouveaux espaces de pouvoir qu'elle aura gagnés à travers les élections ? S'il est acquis que l'Église devrait continuer le travail d'éducation civique et de renforcement des capacités du peuple dans son rôle de souverain primaire, la nouvelle donne politique appelle à une participation citoyenne

(1) Cf *Compendium de la doctrine sociale de l'Église* n° 407.

(2) *Avance en eau profonde* (Lc S, 4). *La foi dans l'avenir du Congo. Déclaration de la CENCO à l'aube de la Illème République*, Kinshasa, décembre 2006 n°1 l.

(3) Cf *Catéchisme de l'Église catholique* n° 1913.

(4) Cf *Catéchisme de l'Église catholique* n° 1916.

plus importante. Toutefois, la participation exige éducation et soutien, et requiert une prise de conscience aigüe de la population - en tant que souverain primaire - de son rôle dans la promotion du bien commun.

L'Eglise catholique a toujours été et reste un levier puissant d'éducation, de conscientisation et de mobilisation dans notre pays. De la même façon qu'elle s'était investie dans l'accompagnement de la transition en s'impliquant totalement dans l'éducation civique et électorale, l'Eglise s'engage à réaliser un nouveau programme axé sur l'organisation à la base de cette gouvernance participative par la mise en place des Comités locaux de gouvernance participative, CLGP en sigle. Ces structures de participation devront permettre aux populations de s'organiser autour d'un « d'un projet propre qui favorise une vie sociale plus libre et plus juste : où différents groupes de citoyens s'associent, en se mobilisant pour élaborer et exprimer leurs orientations, pour faire face à leurs besoins fondamentaux et pour défendre des intérêts légitimes ».(5) La démocratie à la base deviendra ainsi une réalité.(6)

Le présent guide des formateurs accompagnateurs est un manuel d'animation pour la formation des CLGP. Il est destiné aux formateurs et animateurs locaux afin d'aider la population à analyser son contexte, à comprendre les nouveaux mécanismes de gestion du pays et à s'engager- en tant que peuple - à améliorer la qualité de vie. L'objectif poursuivi est donc la promotion du bien commun auquel tous et chacun ont le droit de participer dans une mesure proportionnelle.

Grâce à l'approche participative qui caractérise la méthode utilisée dans ce manuel, les formateurs accompagnateurs devront amener les participants à faire un état des lieux de leur contexte social et à proposer des priorités pour la reconstruction communautaire avant d'identifier les moyens de mise en oeuvre ainsi que les différents acteurs à impliquer dans ce processus. Cet effort de construire ensemble la communauté aidera les participants à comprendre l'importance d'une action communautaire, mieux encore de la participation de tous à la gestion de la vie de la société. Ce qui nécessite, pour être efficace, une bonne organisation et la mise en place des mécanismes d'action en vue de l'amélioration de la qualité de vie.

Pour faciliter les échanges avec les participants, le Guide est divisé en modules illustrés chacun avec des images. Quelques questions réponses sont suggérées.

<sup>(5)</sup> *Compendium de In doctrine sociale de l'Eglise* n°417.

<sup>(6)</sup> *A vin nouveau, outres neuves* n° 18.

## **NOTE MÉTHODOLOGIQUE**

Le modèle de gouvernance participative que tente de mettre en place la Commission Épiscopale Justice et Paix (CEJP) sur recommandation de la Conférence Épiscopale Nationale du Congo (CENCO), appelle un changement radical de méthodologie pour sa mise en oeuvre dans le cadre de l'implantation des Comités Locaux de Gouvernance Participative (CLGP) : en effet, l'effort de mobilisation de toutes les forces vives des Communautés au sein des CLGP ne peut se contenter de l'économie des formations en cascade sans intégrer une approche participative qui rend ***les membres des dites communautés responsables de leur destinée et agents des changements aptes à concourir au Bien-être collectif***. C'est ici le lieu d'exploiter les étapes du Cercle Pastoral que nous exposerons vers la fin de cette Note Méthodologique.

Dans ce sens, le formateur-animateur est appelé à privilégier le partage des expériences à partir de ce que vivent les participants dans leur communauté. Cette expérience de la communauté locale est le point de départ de toute gouvernance participative au niveau local. Il importe donc de prendre en compte **les atouts, les intérêts, les besoins, les capacités, les croyances ou coutumes, les contraintes** de la communauté et des personnes. Pour ce faire, la méthode d'animation ne doit pas être prescriptive (une méthode d'experts) mais participative et inductive. Le facilitateur doit capitaliser comme un atout irremplaçable **l'expérience des participants** et se souvenir des principes d'apprentissage des adultes: ***l'autonomie, le partage des expériences et leur analyse, l'exposition au savoir, l'implication active, l'application immédiate à la réalité vécue***.

Un des outils efficaces d'analyse sociale (cf. étape 2 du Cercle Pastoral), reste l'*arbre à problème* qui est "une représentation visuelle de la réalité" sociale <sup>(7)</sup>. Cet outil est très adapté en milieu rural; il permet de visualiser les problèmes sociaux (tronc de l'arbre), leurs causes profondes et sous-jacentes (racines de l'arbre) et leurs effets dans la vie de la communauté (branches de l'arbre). Ainsi par exemple, quand les feuilles d'un arbre sensées être vertes deviennent jaunâtres, c'est qu'il y a un problème, qui a une cause. Le problème ici, ce ne sont pas les feuilles qui deviennent jaunâtres. Pour le découvrir, il faut aller aux racines (où se trouve la cause). L'analyse des situations devrait donc amener les participants à distinguer nettement le vrai problème auquel la communauté est confrontée des conséquences ainsi que des causes.

1. Par **problème**, il faut entendre "une situation, généralement négative, particulière liée à la condition humaine" (8). Dans sa formulation, on répond à trois questions :

- Qui ? (qui est concerné ou touché par le problème ?)
- Quoi ? (Quel est exactement le problème ?)
- Où ? (dans quel milieu, région se pose ce problème) ?

Ex: Une grande insécurité frappe les populations paysannes de l'Ituri.

**Qui ?** Les populations paysannes; **Quoi ?** Grande insécurité; **où ?** En Ituri.

2. **Cause:** " un facteur sous-jacent qui existe dans la communauté et qui provoque le problème " (9)

<sup>(7)</sup> CRS, Guide pour la conception des projets et la rédaction des documents des projets à l'intention des gestionnaires de projets du CRS, p.71

<sup>(8)</sup> Op. cit., p.73

<sup>(9)</sup> Ibid.

Ex: Pourquoi cette insécurité en Ituri? - Existence des milices incontrôlées... et Pourquoi ces milices incontrôlées? Existence des mines d'or disputées! Et pourquoi ces disputes autour des mines? Mauvaise gouvernance. Milices est la cause principale; Mines d'or et mauvaise gouvernance sont les causes sous-jacentes...

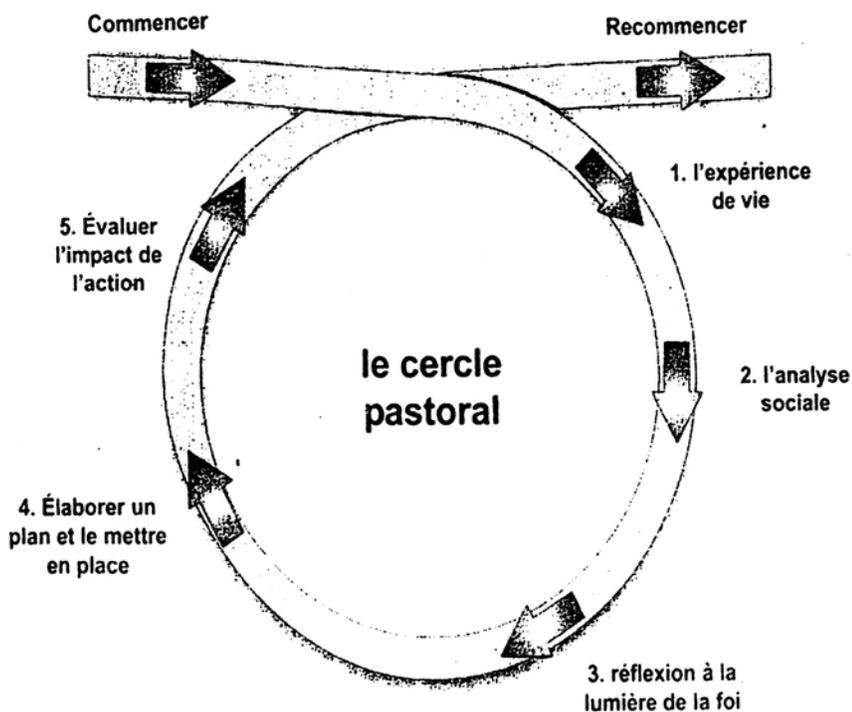
3. **Effets:** conditions sociales, environnementales, économiques négatives qui résultent du problème.  
Ex: en Ituri, massacre des civils, orphelins, faible scolarisation des enfants...

Cette analyse permet à la communauté, dans un processus participatif, de :

- cerner un problème (de développement)
- en discuter les causes
- trouver des solutions potentielles

C'est ici qu'intervient le cercle pastoral<sup>(10)</sup> avec la méthode VOIR-JUGER-AGIR

---



<sup>(10)</sup> O'LEARY Sean et Tom ZUKILA, Comment établir en paroisse un groupe « Justice et Paix ». Manuel de formation. Traduit et adapté de l'anglais par Guy Theunis, M. Afr., Collection « Formation aux ministères communautaires » n° 37B, Institut Lumko, Germiston (Afrique du Sud), pp 33-34

## COMMENT PROCÉDER ?

Les animateurs des CLGP accompagneront les communautés dans l'analyse sociale des problèmes de leurs communautés en suivant les *cinq étapes du Cercle Pastoral* qui « permet d'identifier et de comprendre les problèmes que nous rencontrons, d'y réfléchir pour déterminer les rapports de la foi, d'élaborer et mettre en place un plan d'action et l'évaluer après coup » (voir, juger et agir).

Les Cinq étapes sont les suivantes :

### 1. voir ce que je vis (« observation du vécu »)

Il s'agit ici pour l'animateur-accompagnateur du CELP d'aider les membres de la communauté à prendre conscience du (des) problème (s) qui affecte la Communauté dans son ensemble. Quand les participants ont observé leur vécu et identifié les problèmes majeurs (tempête des cerveaux), l'animateur-accompagnateur les amènera à déterminer ceux qui sont prioritaires et qui feront l'objet de l'analyse sociale.

### 2. Comprendre ce qui se passe dans ma communauté (« Faire l'analyse sociale »)

L'analyse sociale aide les membres d'une communauté à bien comprendre les problèmes qui touchent leur vie collective en tant que membres de la même communauté. A ce niveau, l'animateur-accompagnateur du CLGP aidera les participants à ne pas considérer comme « problème » ce qui n'est qu'une conséquence ou effet (exemple : la prolifération des milices peut n'être qu'une conséquence de l'exploitation illégale des matières premières !).

C'est au cours de cette étape que l'animateur-accompagnateur aidera les participants à employer l'outil d'arbre à problème tel que décrit plus haut aux fins de déterminer pour chaque problème les causes, les conséquences ainsi que les possibilités d'une action communautaire efficace. L'animateur-accompagnateur poussera les participants à creuser toutes les causes des problèmes car c'est à partir de celles-ci que les pistes de solution deviennent possibles. Exemple : les tracasseries policières peuvent avoir entre autres comme causes : *mauvaise politique de recrutement (des militaires subitement déversés dans la PNC sans formation préalable) ; non paiement et/ou modicité des salaires des policiers ; ignorance des textes de Loi par les policiers ; mais aussi ignorance de la loi par les citoyens, etc..* C'est sur ces deux dernières causes qu'une action communautaire est facilement réalisable, les autres dépendant plus des plaidoyers.

Il est préférable de ne pas analyser plus de trois problèmes au cours d'une même séance. La fatigue peut intervenir avant les pistes de solution et la planification des activités qui sont des étapes tout autant importantes en tant que finalité de toute analyse sociale. D'autres séances peuvent être organisées qui commenceront par l'observation et l'analyse sans complaisance des succès ou des échecs des actions que la communauté a planifiées précédemment.

### 3. Questionner ma foi (« Réflexion théologique »)

A ce niveau d'échange, la réflexion des participants doit être orientée vers une « communauté des valeurs fondamentales » qui permettent de juger des faits sociaux de la communauté à la lumière de la Foi et des convictions partagées par tous les membres. A la foi et aux

convictions, il faut ajouter la Constitution, les lois et règlements du pays et les décisions des gouvernants.

L'animateur-accompagnateur doit veiller à ce que cette réflexion de foi aboutisse à ***une dynamique communautaire d'engagement au service du Bien Commun et du bien-être collectif***. C'est le sens de la « mystique d'engagement » enclenchée par l'Épiscopat congolais. Si les participants arrivent à comprendre qu'ils sont « lumière et sel de la terre » et qu'en tant que tels, ils doivent par leur engagement social inaugurer le Royaume de Dieu dans leur communauté ; que cet engagement n'est pas facultatif mais une exigence de leur foi, alors on peut facilement passer à l'étape suivante.

#### **4. Élaborer un plan et le mettre en oeuvre (Planification des actions à la base)**

C'est le moment capital où les membres d'une communauté s'engagent collectivement à changer qualitativement leurs conditions de vie. L'animateur-accompagnateur doit jouer un rôle de premier plan ici pour maintenir la communauté dans le réalisme : de petites actions locales et faciles à réaliser seront encouragées au début pour aider la communauté à grandir en confiance. Exemple : *les étudiants du Centre Universitaires du Sankuru décident en CLGP de cotiser 50 briques adobes (soit 500Fc par étudiant) pour construire un bâtiment au lieu de commencer par la rédaction d'un Projet à introduire au Ministère de tutelle...*

L'animateur-accompagnateur aidera les participants à être très concrets dans leur planification : qui va faire quoi ? Quand ? Avec qui ? Où ? De quoi aura-t-on besoin pour ce travail ? Et ce qui dépasse les possibilités de la communauté, comment le réaliser ? Etc. Ici naît la nécessité du travail en réseau entre les CLGP. L'animateur-accompagnateur se souviendra des règles d'or du Changement social :

- Les acteurs doivent impérativement tenir compte de la surface sociale de leur action pour réussir (un CLGP de Kongolo par exemple ne peut raisonnablement pas vouloir agir sur le Gouvernement Central de Kinshasa avec succès !)
- Les actions individuelles ne peuvent porter des fruits que si elles s'inscrivent dans une dynamique communautaire ;
- Il faut tenir compte du facteur temps : il y a des actions à court, moyen et long terme (Cf. Père Léon de Saint Moulin, Conférence inédite).

#### **5. Évaluer l'impact de l'action menée (Évaluation-Planification)**

Le CLGP doit développer les actions d'évaluation qui permettent à la communauté de prendre conscience de ses forces comme de ses faiblesses. Ces évaluations se feront sur base des indicateurs que la communauté elle-même se sera donnés lors de la planification. L'animateur-accompagnateur veillera à ce que chaque évaluation amène la communauté à une autre action collective plus efficace ; c'est pourquoi nous avons parlé de l'évaluation-planification. Il importe de mettre suffisamment en valeur les moindres succès de la communauté tout en restant lucides sur les causes des succès.

A travers toutes ces étapes, l'animateur-accompagnateur s'abstiendra de décider en lieu et place de la communauté ; son rôle restera celui d'un guide qui accompagne sans imposer ses vues ; il devra développer des aptitudes d'adaptation qui le rendront à l'aise dans l'analyse de tous les problèmes soulevés. Cela sera facilité par le jeu ininterrompu de « questions-réponses » avec les participants dont il valorisera toujours les contributions.

## **MODULE 1: APRÈS LES ÉLECTIONS, L'HEURE DE LA RECONSTRUCTION A SONNÉ.**

*Qu'entendons-nous par la « Reconstruction » de la République Démocratique du Congo ? Pourquoi parler aujourd'hui de la reconstruction de la RDC ? Telles sont les questions de fond auxquelles nous nous proposons de répondre à travers ce module.*

### Objectifs du module :

1. Donner les caractéristiques du changement voulu ;
2. Faire un état de lieu de la situation actuelle en déterminant les causes, les conséquences et les acteurs impliqués.

### Image pour déclencher le débat

Affiche montrant le rêve d'une personne qui vote.

### Questions suggérées

- Pourquoi avons-nous voté ?
- Les élections nous ont-elles apporté ce que nous attendions ?
- Qu'est-ce nous aurions voulu obtenir après les élections ?
- Qu'attendez-vous des nouveaux gouvernants ? Connaissez-vous leur programme ?
- Décrivez la situation actuelle ou passée au niveau local, régional ou national et donnez-en les causes et déterminez les responsables.
- Depuis quand cette situation dure-t-elle ?

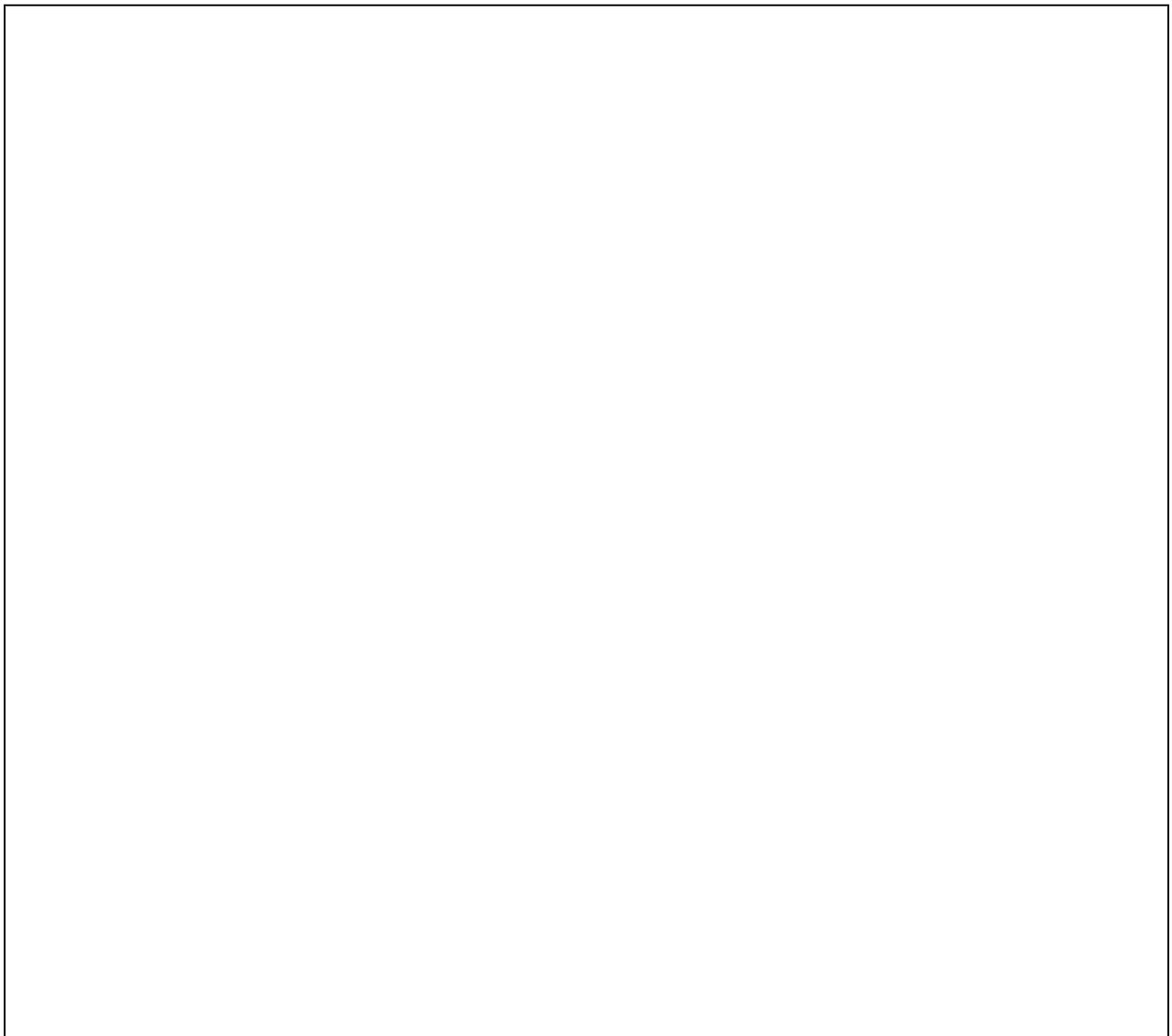
### Réponses suggérées

- Nous avons voté pour avoir de nouveaux dirigeants responsables.
- Nous avons voté pour mettre fin à la guerre et à l'illégitimité du pouvoir.
- Nous avons voté pour que la situation du pays change, qu'il y ait des emplois, que les gens soient bien payés, que les enfants aillent à l'école, qu'il y ait des hôpitaux, etc.
- Nous aurions voulu qu'après les élections les gens mangent bien, qu'il n'y ait plus de guerre et d'insécurité, qu'il y ait des hôpitaux, des routes, des écoles, de l'eau potable pour tous, que les gens aient de bonnes habitations, etc.
- Pour le moment on a l'impression que rien n'a changé : insécurité, maigres salaires, poursuite du système de prise en charge des enseignants par les parents, pillage des ressources du pays, corruption, chômage, pauvreté, etc.
- Nous attendons que les gouvernants réalisent les cinq chantiers, qu'ils améliorent leur façon de gouverner.
- Il y a plusieurs responsables de cette situation : les politiciens, les étrangers, nous-mêmes, etc.
- La cause principale de la situation actuelle, c'est la mauvaise gestion du pays par les gouvernants depuis des dizaines d'années.

Résumé

- *La reconstruction de la RDC signifie l'amélioration des conditions de vie des Congolais.*
- *La qualité actuelle de vie des Congolais n'est pas bonne malgré les richesses naturelles du pays.*
- *La cause principale, c'est la mauvaise gouvernance.*
- *Les responsabilités sont partagées entre les dirigeants, le peuple et les étrangers.*
- *Il est nécessaire d'avoir une bonne gouvernance pour changer la qualité de vie.*

Case réservée aux notes sur l'analyse du milieu



## MODULE 2 : RECONSTRUCTION DE LA RDC : MOYENS ET CONDITIONS DE LA BONNE GOUVERNANCE

*La reconstruction de notre pays, province, ville, village, quartier suppose des moyens. Quels moyens faut-il réunir ?*

### Objectifs du module :

1. Répertoire (au niveau local, régional, national et international) les différents moyens permettant de changer la qualité de vie et leurs sources.
2. Identifier les conditions pouvant faciliter ou rendre difficile l'acquisition et la bonne gestion ou utilisation de ces moyens.

### Image pour déclencher le débat

- Affiche montrant les différentes sources du budget de l'État
- Affiche comprenant des éléments sur la sécurité, la réconciliation, le pardon et la justice, l'organisation du pouvoir en RDC, l'administration publique
- Affiche comprenant des éléments sur la presse, la constitution, les lois et une scène d'interpellation d'un mandataire de l'État, l'éducation et l'instruction, les droits et libertés fondamentales.

### Questions suggérées

- De quels moyens les gouvernants ont-ils besoin pour changer notre qualité de vie ?
- D'où proviennent ces moyens ? Expliquez chacune des sources.
- Sur quels moyens doit-on compter le plus ?
- Qui a la charge de rassembler ces moyens et où doit-il les garder ? Qui est habilité à les utiliser ? Comment ?
- Qu'est-ce qui peut faciliter ou rendre difficile l'acquisition et la gestion correcte de ces moyens ?
- A votre avis, l'état actuel des finances publiques permet-il d'améliorer la qualité de vie à la satisfaction de la population ? Si non, après combien de temps estimez-vous qu'on puisse y arriver ? Quels mécanismes faut-il mettre en place à cette fin ?
- Les différents moyens et sources de financement sont-ils inépuisables ?

### Réponses suggérées

- Pour changer la qualité de vie on a besoin de moyens humains, financiers et matériels.
- Les moyens humains c'est la population, les citoyens du pays et les étrangers qui ont choisi d'y vivre.
- Les moyens financiers viennent de :
  - Impôts (définition) ;
  - Taxes (définition) ;
  - Production nationale venant de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des minerais, du bois, de la faune, de l'électricité, de l'eau, des services, etc.. (Définir et Expliquer la contribution des citoyens, des entreprises privées et des entreprises de l'Etat)
  - Aides et prêts étrangers (Expliquer qui donne, pourquoi et comment) ;
  - Investissements étrangers (Expliquer ce que c'est et quelle est leur contribution);
- Il faut compter plus sur les moyens locaux et d'abord sur les moyens propres avant d'espérer obtenir des moyens étrangers.

- Ce sont les différents services de l'État, ex. la DGI, la DGRAD, l'OFIDA, les tribunaux, les entités décentralisées, etc. qui rassemblent ces moyens appelés « Finances publiques ». Ils doivent les garder dans le compte de l'État (Trésor public) et non dans des comptes privés.

- L'État tire d'autres moyens des profits réalisés par les entreprises publiques.

- C'est le Pouvoir central (par le Gouvernement), les Gouvernements provinciaux et les entités territoriales décentralisées, à savoir la Ville, la Commune, le Secteur et la Chefferie (Const. Art. 3 et 181 ) qui doivent gérer ces moyens. Ils les utilisent en suivant le budget élaboré et approuvé par l'Assemblée nationale, les Assemblées provinciales, les Conseils urbains, les Conseils municipaux, les Conseils de secteur et les Conseils de chefferie. Tout cela est déterminé par la loi (Const. Art. 175).

- Certaines contraintes peuvent faciliter ou empêcher la récolte des moyens et leur gestion. Il s'agit par exemple (expliquer quel acteur intervient dans chaque item et comment) de :

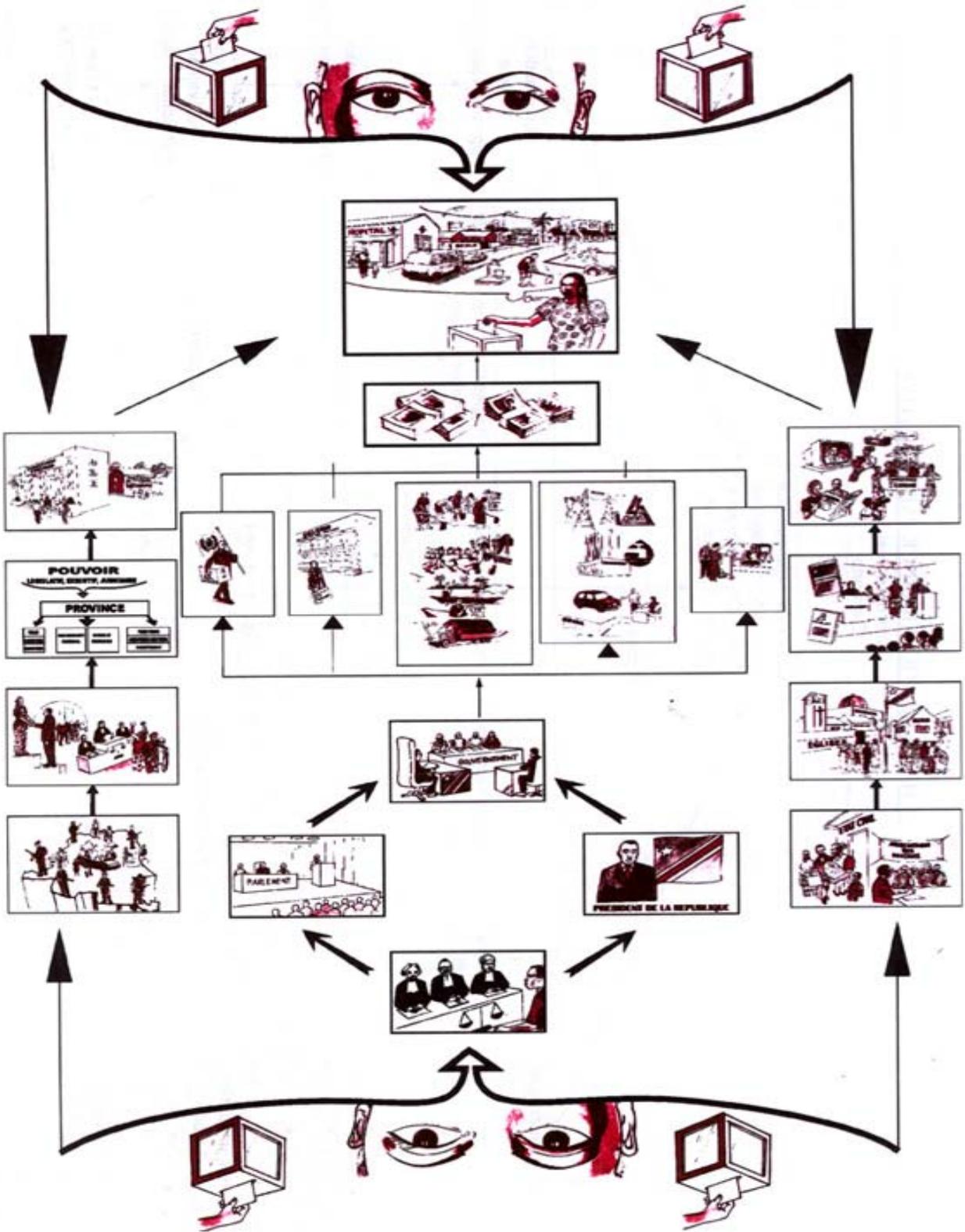
- la sécurité nationale et internationale (Const. Art. 50-52) ;
- le manque de réconciliation, de pardon et de justice (Const. Art. 149);
- le manque d'une décentralisation effective (Const. Art.3, 175) ;
- une administration publique mal organisée et corrompue (Const. Art. 193) ;
- le manque d'information par les gouvernants, la presse (Const. Art. 23, 180), l'opposition politique (Const. Art. 8) ;
- le manque de lois justes (Const. Art. 100, 139, 140, 141, 218) et d'un contrôle institutionnel (Const. Art. 138, 178);
- le manque de respect et d'éducation aux valeurs (Const. Art. 45) comme l'amour, le civisme, le travail bien fait, l'honnêteté, la solidarité (Const. Art. 66), la justice, le respect du bien commun (Const. Art. 58, 59, 67),
- l'inadéquation entre l'instruction et les besoins du pays (Const. Art. 42, 43), l'analphabétisme (Const. Art. 44) ;
- le non respect des droits et libertés fondamentales (Const. Art., 60, 150) ;
- le manque d'un contrôle social (Const. Art. 27)

- L'état actuel des finances publiques ne permet pas de changer en si peu de temps la qualité de vie (*Expliquer avec les participants la performance de chaque source*). Il faut y aller progressivement. Le temps est relatif.

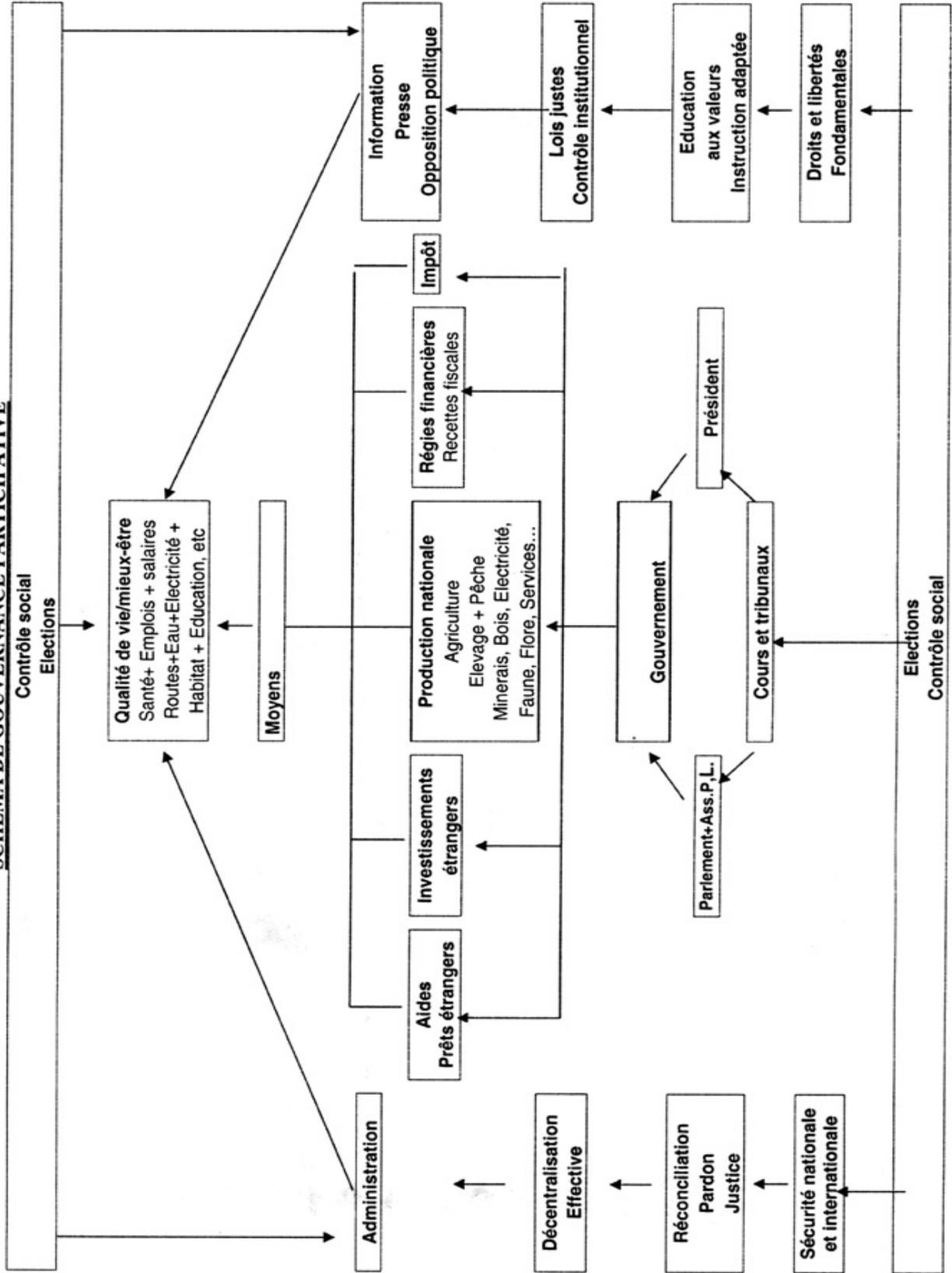
- Certains moyens ou certaines sources sont épuisables (ex. minerais, bois, pétrole, la fertilité du sol, etc.). Il faut réfléchir sur des moyens à long terme pour garantir les générations futures, mais aussi protéger l'environnement.

### Résumé

- ***Pour changer la qualité de vie on a besoin de moyens humains, financiers, techniques et matériels (Const., art. 3).***
- ***Toute personne vivant en RDC (Const. Art. 174), et particulièrement tout Congolais, a le devoir de contribuer aux charges publiques, c'est-à-dire, d'apporter des moyens aux gouvernants par son avoir, son savoir, son savoir faire, son savoir être (Const. Art. 62-67).***
- ***Pour changer la situation, il faut y aller progressivement. En exploitant les ressources, il faut réfléchir sur des moyens à long terme, protéger l'environnement (Const. Art. 53 57) et préserver les droits des générations futures (Const. Art. 9).***
- ***Il est nécessaire d'avoir un environnement sécuritaire, social, juridique, administratif propice permettant de réunir les moyens et de bien les gérer pour les intérêts de la population.***



### SCHEMA DE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE



**Qualité de vie/mieux-être**  
Santé+ Emplois + salaires  
Routes+Eau+Electricité +  
Habitat + Education, etc

**Moyens**

**Administration**

**Aides étrangers**  
Prêts étrangers

**Investissements étrangers**

**Production nationale**  
Agriculture  
Elevage + Pêche  
Minerais, Bois, Electricité,  
Faune, Flore, Services...

**Régies financières**  
Recettes fiscales

**Impôt**

**Gouvernement**

**Parlement+Ass.P.L.**

**Président**

**Cours et tribunaux**

**Décentralisation Effective**

**Réconciliation Pardon Justice**

**Sécurité nationale et internationale**

**Information Presse**  
Opposition politique

**Lois justes**  
Contrôle institutionnel

**Education aux valeurs**  
Instruction adaptée

**Droits et libertés Fondamentales**

**Contrôle social Elections**

**Elections Contrôle social**

## **MODULE 3: LE ROLE DES ACTEURS DE LA RECONSTRUCTION**

### **1. LES ACTEURS**

#### Objectifs du module :

1. Identifier les différents acteurs impliqués dans le changement de qualité de vie ou dans le schéma de gouvernance ;
2. Identifier le niveau d'action de chacun des acteurs dans le schéma de gouvernance

#### Image pour déclencher le débat

- Schéma de gouvernance participative
- Affiche sur l'organisation du pouvoir en RDC

#### Questions suggérées

- Les gouvernants peuvent-ils, à eux seuls, arriver à reconstruire la nation ou changer la qualité de vie de la population ?
- Quels sont les autres acteurs qui doivent intervenir dans le schéma de gouvernance ?
- Situez le niveau d'action de chacun d'eux ?

#### Réponses suggérées

- Les gouvernants seuls ne peuvent pas reconstruire le pays ou changer la qualité de vie. Il faut d'autres acteurs.
- Quand on parle du Gouvernement ou des gouvernants, on voit les différentes institutions de l'État au niveau central et au niveau des entités décentralisées :
  - **le Président de la République;**
  - **le Parlement** (Assemblée nationale et Sénat) ;
  - **le Gouvernement** central ;
  - **les Cours et Tribunaux.** Ce sont eux qui ont proclamé les résultats définitifs des élections ;
  - **les Assemblées provinciales, les Gouvernements provinciaux ;**
  - **les Maires, Bourgmestres, Chefs de secteur, Chefs de chefferies, les Conseils urbains, les Conseils municipaux, les Conseils de secteur et les Conseils de chefferies** qui feront l'objet des élections locales. A côté d'eux il y a les **Commissaires de district et les Administrateurs de territoire.**
  - Il y a lieu de considérer aussi les institutions d'appui à la démocratie et à la bonne gouvernance comme la **Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC)** et le **Conseil économique et social.**
- Les autres acteurs qui doivent intervenir dans le schéma de gouvernance sont :
  - **les gouvernés :** la population, les opérateurs économiques (entrepreneurs et commerçants), les opérateurs sociaux (les Églises, les ONG, les associations, la presse, les syndicats, les organisations professionnelles, etc.), les opérateurs politiques (partis politiques au pouvoir ou en opposition) ;
  - **la Communauté internationale** (ONU, les pays amis, les organisations internationales comme le FMI, la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement, la MONUC, l'UNICEF, l'UNESCO, etc.).

*Un exercice peut être fait par les participants de classer les différents acteurs dans le schéma de gouvernance participative.*

## Résumé

- *Les gouvernants seuls ne peuvent pas reconstruire le pays ou changer la qualité de vie. Il faut d'autres acteurs.*
- *Quand on parle du Gouvernement ou des gouvernants, on voit les différentes institutions de l'Etat au niveau central et au niveau des entités décentralisées. Il y a lieu de considérer aussi les institutions d'appui à la démocratie et à la bonne gouvernance.*
- *Les autres acteurs qui doivent intervenir dans le schéma de gouvernance sont les gouvernés : la population, les opérateurs économiques, les opérateurs sociaux, les opérateurs politiques et la communauté internationale à travers les pays amis et les organisations internationales.*

## 2. RÔLE DES ACTEURS

### Objectifs du module :

1. Faire découvrir le rôle à jouer par chacun des acteurs dans la gouvernance.
2. Faire découvrir les limites des différents acteurs et montrer la nécessité d'une action concertée.

### Image pour déclencher le débat

- Schéma de gouvernance participative
- Résultats de l'exercice sur le classement des différents acteurs dans le schéma de gouvernance participative.

### Questions suggérées

- Donnez le rôle que chacun des acteurs doit jouer dans le schéma de gouvernance participative.
- Quelles sont les limites de chacun des acteurs ?
- Comment peuvent-ils se compléter ?
- Après avoir compris la répartition des rôles, combien de temps estimez-vous nécessaire aux gouvernants pour changer la qualité de vie des citoyens congolais ? Connaissez-vous les engagements que le Gouvernement a pris à l'égard du peuple ?

### Réponses suggérées

- **Le Président de la République** doit veiller à la bonne marche de l'Etat (Const. Art. 69) ;  
**Malgré sa bonne foi, le Président peut être piégé ou menacé par plusieurs pressions de groupes des intérêts nationaux ou étrangers...**
- **Le Parlement** doit :
  - voter de lois justes nécessaires pour les différents domaines de la vie nationale (Const. art. 100) ;
  - assurer le contrôle institutionnel (Const. Art. 138) ;
  - définir les valeurs auxquelles doivent s'attacher les Congolais ...**Il peut arriver que les parlementaires votent de mauvaises lois, soient corrompus par l'exécutif ou par l'extérieur lors de l'adoption des lois ou des contrôles...**
- **Le Gouvernement** doit jouer les rôles suivants :
  - affirmer sa volonté politique de changement ;

- mobiliser suffisamment de moyens financiers et matériels ;
- mobiliser la population pour qu'elle se mette au travail ;
- gérer dans la transparence les biens mis à sa disposition ;
- assurer la sécurité nationale et garantir l'intégrité du pays ;
- favoriser la réconciliation, le pardon et la justice ;
- assurer une décentralisation effective ;
- faire la réforme de l'administration publique ;
- informer la population ;
- garantir la liberté d'expression ;
- appliquer les lois promulguées et proposer des lois justes ;
- Veiller au respect des valeurs authentiques,
- favoriser l'éducation aux valeurs civiques, morales, humaines, spirituelles ;
- donner des moyens pour l'alphabétisation et une instruction adaptée aux besoins du pays ;
- garantir les droits et libertés fondamentales ;
- mobiliser des moyens pour des élections régulières ;
- garantir le bien-être des générations futures...

**Mais le Gouvernement peut être composée de personnes incompetentes, egoïstes ou corrompues. Il peut aussi être sous pression des multinationales.** Les Cours et tribunaux doivent :

- faire assurer la justice ;
- lutter contre l'impunité ; garantir les droits et libertés fondamentales ;
- veiller à la promulgation de lois justes ou conformes à la Constitution...

**Les magistrats peuvent être corrompus ou de mauvaise foi.**

**La population ou les citoyennes et citoyens congolais** doivent :

- donner des moyens aux gouvernants par les impôts, les taxes, la production à travers les initiatives privées individuelles ou collectives ;
- faire des propositions de projets aux gouvernants en utilisant le savoir, le savoir faire et le savoir être de chaque fils et fille du pays ;
- connaître la politique des gouvernants et y contribuer en l'orientant vers l'intérêt de la population ;
- Exercer un contrôle social, dans le respect des lois, sur tous les domaines et toutes les institutions de l'Etat, préparer les élections locales et les élections à venir ;
- Contribuer au renforcement de la sécurité et être vigilants à l'égard de ceux qui y travaillent (services de sécurité : armée, police, services de renseignements, services de DGM, MONUC, etc..) et des étrangers ;
- S'impliquer dans la réconciliation nationale, le pardon, la justice, la lutte contre l'impunité et la corruption ;
- Examiner le projet de loi sur la décentralisation, y apporter des contributions et travailler à une décentralisation effective ;
- Connaître l'organisation de l'Administration publique, faciliter son travail et avoir un regard sur son efficacité ;
- S'informer sur la marche de l'Etat et avoir un esprit critique sur le travail de la presse et de l'opposition politique ;
- Connaître les lois du pays, les lois en élaboration et y apporter une contribution si possible, vulgariser les lois existantes et s'y conformer ;
- Contribuer à l'éducation civique, promouvoir les valeurs et l'instruction ;
- Développer des mécanismes de protection des droits et libertés fondamentales ;

- Développer des mécanismes d'organisation pour la résolution des problèmes locaux ;
- Exercer un contrôle social, dans le respect des lois, sur les opérateurs économiques, les opérateurs sociaux, culturels et politiques ;
- Exercer un contrôle social sur l'exploitation des ressources naturelles et sur le patrimoine national, en vue du respect de l'environnement et des droits à léguer aux générations futures...

**La population peut être naïve, insouciante, ignorante, paresseuse, manipulable, complice de mauvais dirigeants, désorganisée et sans solidarité.**

- Chacun des opérateurs a un rôle à jouer que l'on peut déterminer avec les participants : opérateurs économiques, sociaux, culturels, politiques, etc..

**Les opérateurs économiques peuvent être trop avides de lucre, non respectueux de lois, n'ayant aucun souci de la population. Les opérateurs sociaux et culturels peuvent être partisans des politiciens ou des intérêts étrangers, ils peuvent aussi endormir la population par de fausses doctrines. Les opérateurs politiques de l'opposition et même certains mécontents des partis au pouvoir peuvent être de mauvaise foi et poser des actes de sabotage ou mettre des bâtons dans les roues des gouvernants.**

- La communauté internationale a aussi une part dans la sécurité, dans l'octroi des aides et prêts, dans les investissements, dans l'exploitation des ressources du pays, dans le contrôle social.

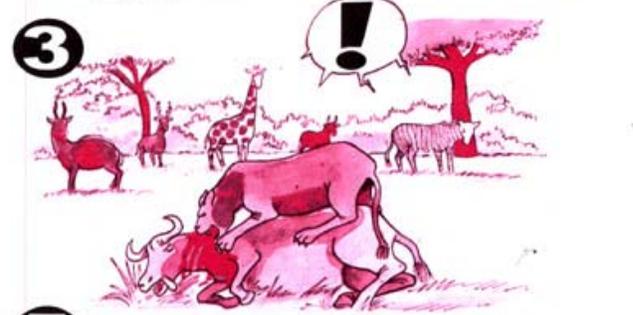
**Elle ne doit pas empiéter sur la souveraineté du peuple congolais et l'indépendance du pays.**

**La communauté internationale peut être complice des ennemis de la nation et pactiser avec ceux qui pillent les ressources du pays.**

- Dans le document annexe à son programme « *Contrat de Gouvernance (CDG) Mars-Décembre 2007* » daté de février 2007, ce Gouvernement a pris des engagements d'appliquer la bonne gouvernance.

## Résumé

- ***Les gouvernants comme les gouvernés ont un rôle à jouer dans la gouvernance. Il en est de même de la communauté internationale.***
- ***Les gouvernants, c'est-à-dire, ceux qui gouvernent à tous les niveaux, national et décentralisé, ont la tâche de mobiliser les moyens et de bien les gérer en vue du changement social. Ils ont le devoir de favoriser un environnement propice pour le changement.***
- ***Les gouvernés, citoyens et citoyennes pris individuellement, opérateurs économiques, sociaux, culturels, politiques, quant à eux, ont un devoir de donner les moyens mais aussi de contrôler la gestion de ces moyens par les gouvernants ainsi que le maintien de l'environnement propice ou d'un climat de paix.***
- ***La communauté internationale a un devoir de solidarité et de maintien d'un climat de sécurité internationale sans enfreindre à la souveraineté du peuple et à l'indépendance du pays.***
- ***La population doit contribuer aux charges publiques et exercer un contrôle social sur tous les domaines et tous les acteurs dans le respect des lois.***



## **MODULE 4: POUR UNE DÉMOCRATIE A LA BASE : LE ROLE DES COMITÉS LOCAUX DE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE**

*Les Comités locaux de gouvernance participative (CLGP) doivent permettre aux populations de s'organiser autour d'un projet propre qui favorise la vie sociale plus libre et plus juste ; où différents groupes de citoyens s'associent, en se mobilisant pour élaborer et exprimer leurs orientations, pour faire face à leurs besoins fondamentaux et pour défendre des intérêts légitimes.*

### Objectifs du module :

1. Montrer la nécessité pour le peuple de participer à la gouvernance ;
2. Démontrer que pour que le peuple participe efficacement, il doit être organisé ;
3. Examiner les modèles existants d'organisation et proposer le modèle des CLGP ;
4. Faire trouver des stratégies d'organisation et des mécanismes d'action pour la gouvernance participative

### Images pour déclencher le débat

- Image d'un troupeau désorganisé et dispersé qui n'arrive pas à résister à un prédateur qui capture une à une les bêtes isolées.
- Affiche du modèle d'organisation d'une ruche d'abeilles

### Questions suggérées

- Pourquoi la population doit-elle participer à la gouvernance ?
- Trouvez les raisons d'un tel engagement dans la Constitution et dans votre foi.
- Chaque individu isolé est-il capable de participer efficacement à la gouvernance et contrôler la gestion de la chose publique pour influencer le cours des événements ?
- Est-ce que le peuple pris ensemble peut assurer le contrôle de la gestion de l'Etat ?
- Existe-t-il dans votre milieu quelques organisations qui travaillent dans le sens de la gouvernance participative ? Lesquelles ?
- Comment sont-elles organisées ?
- Quelles actions mènent-elles ? Comment procèdent-elles ?
- Quels sont leurs stratégies et leurs mécanismes d'action ?
- Leurs actions sont-elles efficaces ? Quels objectifs visent-elles ?
- Le peuple se sent-il concerné ? Est-il mobilisé pour ces actions et les soutient-il ?
- Y a-t-il un suivi et une évaluation de ces actions ?
- Quelles sont les forces et les faiblesses de ces organisations ?
- Que faut-il apporter à ces organisations pour qu'elles soient plus efficaces ?
- Est-il possible de proposer d'autres modèles d'organisation de la population pour la gouvernance participative ?

### Réponses suggérées

- La population doit participer à la gouvernance parce que c'est un droit reconnu à chaque citoyen par la Constitution (citer quelques articles en plus des articles 5 et 13). Pour les catholiques, la Bible et la Doctrine sociale de l'Eglise leur recommandent un tel engagement (citer des versets et des passages).
- Parce que chaque citoyen est copropriétaire du pays et doit veiller à ce que la chose publique qu'est le pays soit bien gérée et protégée par tous les citoyens pour eux-mêmes et pour les générations futures.

- Parce que la reconstruction du pays demande l'apport de chaque citoyen en avoir, savoir, savoir faire et savoir être.
- Parce le peuple doit suivre et contrôler la gestion du pays par ses mandataires, les gouvernants.
- Un seul individu peut donner son apport en payant l'impôt et les taxes, par sa production intellectuelle, artistique, culturelle, mais il ne peut pas assurer le contrôle de la gestion de la chose publique. Tout comme le peuple, pris comme une masse, ne peut pas arriver à contrôler efficacement la marche de l'Etat. Il faut qu'il s'organise.
- La Constitution prévoit que le peuple participe à la gestion du pays soit directement par référendum ou élections, soit indirectement par des représentants (que nous pouvons appeler gouvernants). Ici le contrôle semble rare et pas suivi.
- Il est nécessaire d'avoir un autre contrôle par la société civile, qu'on pourrait appeler le contrôle social, pour renforcer le contrôle institutionnel prévu dans la Constitution.
- **Réponse libre.** Dans notre milieu il existe des organisations qui travaillent pour le contrôle de la gestion du pays, des ressources naturelles, du respect du code du travail, des droits de l'homme, etc.. Il s'agit par exemple des ONG, des syndicats, des partis politiques, de différentes associations et coalitions comme « Publiez ce que vous payez », les commissions Justice et paix, les ILD (Initiatives Locales de Développement), les ILS (Initiatives Locales de Sécurité), certaines CEVB (Communautés Ecclésiales Vivantes de Base), etc.
- **Réponse libre** sur la structure, le fonctionnement, l'efficacité des actions des différentes organisations citées, l'implication du peuple, l'évaluation desdites actions. (exemples : marches, revendications populaires, grèves, tracts, etc.).

### Résumé

- *La population doit participer à la gouvernance parce que c'est un droit et un devoir civique.*
  - *La participation à la gouvernance permet de limiter les abus dans la gestion de la chose publique et de créer des conditions d'amélioration de la qualité de vie.*
  - *Pour participer efficacement à la gouvernance, le peuple doit s'organiser. Un modèle d'organisation proposé est celui des Comités Locaux de Gouvernance Participative (CLGP).*
  - *La participation à la gouvernance signifie donner son apport à la reconstruction du pays et contrôler la gestion de la chose publique.*
- 

### Note sur l'affiche des abeilles

- L'affiche de l'organisation des abeilles évoque en fin de compte le miel à obtenir pour la santé, le bien-être (c'est l'idée même du bien-être).
- Contrairement aux abeilles qui ne veillent pas la nuit (car on recueille facilement le miel la nuit sans connaître la résistance des veilleurs), il importe que les CLGP et le peuple ne soient pas passifs mais qu'ils veillent nuit et jour pour assurer le contrôle social.
- On peut aussi accéder au miel en mettant du feu ou en s'induisant des produits qui rendent les abeilles inoffensives. Les CLGP doivent découvrir toutes les astuces qui permettent de contourner le contrôle social et mettre en place des stratégies conséquentes dans chaque milieu. Le feu ou les produits neutralisant peuvent être des foyers de tensions créés de l'extérieur et même de l'intérieur du pays, mais aussi la corruption.

- On peut aussi domestiquer les abeilles en leur aménageant un espace et recueillir facilement le miel. Les CLGP doivent résister à la domestication par différents groupes d'intérêts pouvant être identifiés à des opérateurs politiques, économiques, sociaux ou culturels.

## **MODÈLE DES COMITÉS LOCAUX DE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE** **« CLGP »**

Voici un modèle d'organisation de la population parmi tant d'autres : le modèle de comités locaux de gouvernance participative.

### **1. Nature**

Le Comité Local pour la Gouvernance Participative (CLGP, en sigle) est un cadre apolitique (non partisan) de concertation, d'analyse, de réflexion et d'actions des communautés à la base autour des questions relatives à la réconciliation, à la sécurité, à la transparence et à la participation dans la gestion de la chose publique.

Le CLGP est aussi un cadre d'éveil de conscience de la population à la citoyenneté responsable.

Cette structure est un lieu de concertation entre les réseaux d'associations et les dirigeants locaux.

### **2. Mission**

Le CLGP a pour mandat de rendre les membres de la communauté à la base capables de se mobiliser et de travailler pour la Réconciliation, l'alphabétisation conscientisante, la gouvernance participative, l'accompagnement de la jeunesse ainsi que la consolidation de la paix, de la justice et d'un Etat de droit en République Démocratique du Congo, et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population.

### **3. Principes et valeurs**

Le CLGP défend et promeut les principes et valeurs ci-après :

- l'amour ;
- la justice ;
- la vérité ;
- la solidarité ;
- la tolérance ;
- la paix et la réconciliation ;
- la non-violence active ;
- la dignité de la personne humaine ;
- le dévouement et l'engagement ;
- le bénévolat et le volontariat ;
- le respect du bien commun ;
- le respect de la parole donnée ;
- le respect des lois républicaines ;
- le respect des différences ;
- le courage ;

- le sacrifice ;
- le patriotisme ;
- la patience ;
- le travail bien fait.

#### **4. Stratégies**

##### **Stratégies d'implantation**

Le CLGP a comme stratégies d'implantation :

- formation des formateurs accompagnateurs (au niveau diocésain) et des animateurs (au niveau paroissial) ;
- identification des animateurs locaux au niveau des communautés ; sensibilisation des communautés par les animateurs principaux ; constitution des CLGP.

**Comment procéder pour constituer un CLGP ?** Pour arriver à la constitution des CLGP, on peut utiliser la méthode du cercle pastoral décrite dans la note méthodologique et l'adapter au milieu et à la situation.

##### **Stratégies de communication**

Pour communiquer, le CLGP utilise les stratégies ci-après :

- réunion d'analyse afin de dégager un cahier de charge à usage interne d'abord ;
- usage des médias ;
- mise en réseau des CLGP ;
- contacts interpersonnels ;
- message porte à porte ;
- feuillet de liaison ;

##### **Stratégies d'action**

Dans ses actions, le CLGP recourt aux stratégies suivantes :

- sensibilisation ;
- mobilisation ;
- formation ;
- plaidoyer et lobbying ;
- suivi et évaluation ;
- pétitions ;
- cahiers de charge ;
- manifestations publiques non-violentes.

#### **5. Composition**

Chaque CLGP s'organise d'une manière démocratique selon les réalités locales. Et le noyau accompagnateur peut être organisé dans chaque chef-lieu de paroisse et dans d'autres endroits stratégiques de la paroisse tels que le chef lieu de province, de district, de territoire, de secteur/chefferie, groupement, localité, quartier et dans les milieux universitaires.

Ce noyau aura une structure souple de trois à cinq animateurs comprenant un animateur principal et un secrétaire choisis par leurs pairs sous la supervision des Commissions Justice et Paix.

## 6. Fonctionnement

Les noyaux d'animation et d'accompagnement favoriseront la création des réseaux entre les CLGP au niveau paroissial, interparoissial et diocésain.

Le CLGP se réunira deux fois par mois sur initiative de l'animateur principal. Le noyau d'animation quant à lui tiendra des réunions hebdomadaires. Des réunions extraordinaires peuvent se tenir en cas de nécessité.

## 7. Activités

Le CLGP aura comme activités :

- analyser le contexte socio-politique selon la méthode « voir -juger - agir »;
- formuler des recommandations à l'intention des communautés, des élus et des gouvernants locaux ;
- préparer des cahiers de charge sur les questions liées à la bonne gouvernance et aux problèmes connexes : la paix, la réconciliation, la justice, la transparence dans la gestion des ressources naturelles, la sécurité, le respect des droits humains, la cohabitation des communautés, l'encadrement des jeunes ;
- surveiller le travail des élus et l'exécution des budgets locaux ;
- contribuer à l'élaboration des projets de lois et des décisions des gouvernants locaux ;
- revisiter les lois ne tenant pas compte des intérêts de la communauté à la base ;
- vulgariser les lois et décisions des autorités locales ;
- contribuer à la re-visitation de contrats ne prenant pas en compte les intérêts sociaux, économiques et environnementaux des communautés à la base ;
- sensibiliser les communautés sur l'auto prise en charge intégrale ;
- vulgariser les droits humains et développer des mécanismes de protection ;
- organiser des dialogues avec les gouvernants locaux sur les problèmes touchant aux intérêts locaux ;
- accompagner les communautés dans les travaux d'intérêt communautaire ;
- favoriser les initiatives de réconciliation ;
- animer des émissions radio ou télé sur la gouvernance participative ;
- faire le suivi et l'évaluation des activités des communautés à la base ;
- Préparer les élections locales.



## **Quelques mécanismes pour rendre efficace le travail des CLGP**

### **Mécanisme de représentation :**

#### **Questions suggérées**

- Avons-nous d'intérêts collectifs ?
- Si oui, identifions-les.
- Les personnes que nous avons élues connaissent-elles les intérêts de notre communauté?
- Sinon, comment pouvons-nous les leur faire connaître?
- Est-il nécessaire que nos représentants connaissent nos intérêts? Pourquoi?

#### **Réponses suggérées**

- Il s'agit de mettre les intérêts au coeur de représentation.
- Les intérêts doivent être réellement représentés.
- Il est impérieux que les représentants comprennent les intérêts de la base.
- Les intérêts des mandatés ne doivent pas prendre le pas sur les intérêts des mandants.
- Afin d'éviter que le pouvoir en place ne brouille le mécanisme de représentation, il faut bien structurer.
- C'est une communauté de destins qu'on est appelé à former.
- Et les intérêts doivent être collectifs.
- C'est ici qu'on parle de la Société civile qui est un ensemble d'organisations qui pèsent collectivement sur le secteur public pour atteindre des buts précis.

### **Mécanisme d'information :**

#### **Questions suggérées**

- Quels sont les moyens dont nous disposons pour nous informer?
- Prenons-nous le temps de discuter autour des questions d'actualité?
- Analysons-nous les informations reçues des gouvernants, des médias et d'autres sources comme la rumeur ?
- Si oui, quelle méthode utilisons-nous?
- Quel avantage tirons-nous à analyser les situations que nous présentent les différentes sources d'information ?

#### **Réponses suggérées**

- L'information est nécessaire.
- L'information à donner doit passer par l'analyse critique des situations en recourant à la méthode voir-juger-agir afin de ne pas s'embarquer sur les idéologies.
- Il faut avoir l'information exacte, par exemple sur les contrats signés, les budgets, les normes nationales et internationales, les mécanismes de contrôle, etc. Pour cela, il convient de définir le rôle de chacun :
  1. à la base (le peuple) ;
  2. au niveau intermédiaire (où on parle des intermédiaires culturels)

### **Mécanisme de concertation**

#### **Questions suggérées**

- Dans notre communauté, existe-il le partage des rôles? Identifions-les.
- Avons-nous l'habitude de nous concerter sur des questions d'intérêt communautaire?
- Comment nous le faisons?

- Avons-nous des personnes qui puissent aider notre communauté à comprendre certaines situations et à entrer en contact avec les autorités du pays ou d'autres acteurs influents dont nous aurions besoin ?

### **Réponses suggérées**

- Il faut structurer la gouvernance participative : base - intermédiaires culturels.
- La concertation implique le partage de rôles. Par exemple : dans une situation, quel rôle devrait être joué par les juristes, les économistes, les pédagogues, les ONG de droits de l'homme, les Églises, etc.
- Les intermédiaires culturels peuvent aider la communauté à comprendre certaines situations et à entrer en contact avec les autorités politiques et les autres acteurs influents.

### **Mécanisme de prise de décisions**

#### **Questions suggérées**

- Qui prend la décision d'une action à mener et pour quels effets attendus ?
- Comment doit-il prendre la décision ?
- Qui doit exécuter ?
- Quand exécuter ?
- Comment communiquer la décision afin d'éviter les fuites d'information ou la désinformation ?

#### **Réponses suggérées**

- Il faut bien savoir qui doit prendre la décision et comment, et qui doit exécuter, pour éviter l'anarchie.
- Il faut aussi savoir comment communiquer les décisions prises pour une bonne mobilisation.

### **Mécanisme de gestion :**

#### **Questions suggérées :**

- Voulons-nous prendre part au processus de prise de décision? Pourquoi ?
- Comment pouvons-nous rendre effective notre participation à ce processus ?
- Qu'est-ce qu'un indicateur ?
- Disposons-nous des indicateurs qui puissent nous permettre de juger l'action de nos élus ou des différentes organisations ?
- Comment connaître ces indicateurs ?
- Avons-nous de personnes compétentes qui puissent nous aider à mieux connaître ces indicateurs ?
- Savons-nous planifier nos actions, les suivre et les évaluer ?

#### **Réponses suggérées :**

- Afin de peser sur les mécanismes de prise de décision, il faut mettre en place des mécanismes de contrôle, de sanction (physique, morale, positive et négative).
- Le contrôle s'effectue à partir des indicateurs que les gouvernants se sont donnés.
- Ce contrôle ne peut être efficace que si les intermédiaires culturels maîtrisent les indicateurs des gouvernants et ont l'information exacte.

## **Mécanismes de mobilisation et de mise en réseau**

### **Questions suggérées**

- Les dénonciations suffisent-elles à faire changer les situations ?
- A qui revient le rôle de conscientiser la communauté ?

### **Réponses suggérées**

- On ne peut pas se contenter de dénonciation.
- Il faut une mobilisation qui rend la communauté forte.
- Les intermédiaires culturels doivent mobiliser autour des indicateurs que se sont fixé les communautés à la base.
- Pour amener les communautés à un niveau tel que les gens sont capables de se mobiliser, il faut les conscientiser, c'est-à-dire bousculer les consciences.
- Il s'agit de mettre en crise les gens afin qu'ils se remettent en question et remettent en question la société.
- Selon la spiritualité japonaise, la crise permet de diagnostiquer les maux et de proposer des solutions.
- La qualité de vie ne deviendra une réalité que lorsque les communautés en prendront en conscience.
- La mobilisation vise entre autres la responsabilité de la population.
- L'Etat a ses responsabilités :
  - les fonctions régaliennes (c'est-à-dire les fonctions comme l'organisation de la défense nationale, de la sûreté extérieure, des affaires étrangères, de la nationalité, etc.. Voir article 202 de la Constitution du 18 février 2006) ;
  - les grands travaux ;
  - le climat politique.
- Tandis que la population devrait savoir ce qu'elle peut faire d'elle-même et qu'est-ce qui peut être fait par les institutions publiques.
- La bonne gouvernance est une affaire de tous.
- Chacun est appelé à agir à son niveau.
- Tout ne viendra pas des dirigeants. Il faut éviter de faire croire aux communautés de base que tout dépend des dirigeants.
- On ne peut combattre ce danger que si l'on travaille ensemble.

## **Mécanisme de suivi et d'évaluation.**

### **Questions suggérées**

- Comment se rassurer que l'action menée atteindra ou a atteint l'objectif ?
- Comment corriger les éventuelles erreurs ?

### **Réponses suggérées**

- Il faut un suivi pour s'assurer de l'exécution des tâches telles que réparties et de l'impact.
- Ceci permet de résoudre les éventuels problèmes rencontrés en cours d'exécution du plan.

## **Mécanisme de résolution de problèmes locaux ou de conflits**

### **Questions suggérées**

- Quels sont les obstacles à la bonne gouvernance ?
- Si les conflits sont des obstacles à une bonne gouvernance, comment les résoudre?
- Comment résoudre les problèmes communs de survie ?

### **Réponses suggérées**

- L'insécurité, les guerres, les conflits, une mauvaise administration, les pillages, la corruption, la pauvreté, certaines coutumes rétrogrades, etc.
- Chercher des solutions non violentes.
- Mettre des mécanismes qui permettent aux communautés à la base de résoudre des conflits.
- Il ne peut y avoir de la bonne gouvernance dans une situation des conflits.
- Créer des mutuelles, des coopératives ou d'autres structures ponctuelles de résolution de crises avec des règles de gestion bien claires.

**QUESTION D'ATELIER**

**UNE TELLE ORGANISATION EST-ELLE POSSIBLE DANS NOTRE  
COMMUNAUTÉ ? QUE FAUT-IL Y AJOUTER OU RETRANCHER ? FAUT-IL  
ÊTRE PAYÉ POUR PARTICIPER À UNE TELLE ORGANISATION ?**

## CONCLUSION

La reconstruction de la République Démocratique du Congo nécessite le concours de toutes les filles et de tous les fils du pays dans la paix, mais aussi de tous les partenaires qui ont choisi de vivre ou d'aider le Congo dans la fraternité.

Par les élections, le peuple congolais a mandaté les gouvernants pour qu'ils encadrent les efforts de la consolidation de l'Etat de droit et de l'amélioration des conditions de vie. Il lui revient de soutenir ses mandats par les moyens, les idées et les attitudes constructives, mais aussi de rester vigilant pour que les intérêts de la nation et du peuple priment sur ceux des individus et des groupes privés nationaux ou étrangers.

Ce Guide est un outil pédagogique permettant d'éveiller la conscience des Congolaises et Congolais sur leurs responsabilités. Il leur propose le modèle de comités locaux de gouvernance participative (CLGP), qui est un cadre de réflexion, d'analyse, d'action et de dialogue entre la Société civile et les gouvernants en vue de formuler des propositions alternatives pour la gestion transparente de la chose publique et l'amélioration des conditions de vie.

## ANNEXE

### Petit glossaire des termes usités dans le Guide

Le sens donné aux différents termes a été adapté au contexte du présent Guide.

#### **Bonne gouvernance**

La « **bonne gouvernance** <sup>(11)</sup> » peut être définie comme une manière de bien mener la gouvernance. Elle peut être comprise à partir de certaines caractéristiques tirées de la définition proposée par Akele Adau et Sita Angélique :

- elle implique l'idée de **séparation des pouvoirs** ;
- elle exige que les **gouvernants soient comptables de la gestion de l'Etat auprès des gouvernés** ;
- Elle peut être comprise d'une part comme une **exigence qui pèse pour les gouvernants** ;
- D'autre part comme un **lieu d'échange entre le sommet (les gouvernants) et la base (les gouvernés)** ;
- Elle est une **synergie de confiance, de responsabilité, d'action et de réaction entre les décideurs et administrés** ;
- Elle est aussi une **intégration et une mise en commun des initiatives émanant des gouvernants et des gouvernés, de l'Etat et des citoyens**,
- **L'objectif** visé est d'apporter des **changements structurels** ou à bâtir un **projet de société** ».

La bonne gouvernance a une dimension morale ou éthique. Elle s'applique à tous pour voir la qualité des interventions, la manière de mobiliser et de gérer les ressources, la qualité de vie que nous vivons.

#### **Budget**

##### ***Notions essentielles***

**\*Gouverner c'est prévoir** et, pour prévoir le Gouvernement élabore des programmes d'actions au plan politique, économique et social = BUDGET

**\*Administrer c'est gouverner** et, pour administrer, il faut un plan financier qui prévoit aussi des recettes = BUDGET

##### ***Définition***

C'est une loi annuelle qui prévoit et autorise annuellement les dépenses et les recettes prévues par le Gouvernement en vue d'effectuer le fonctionnement de l'Etat.

Le budget peut être aussi défini comme un état comptable prévisionnel des recettes et des dépenses annuelles de l'Etat ou d'une circonscription administrative.

#### **Contrepartie**

C'est une attribution ou contribution qui sert à compenser (quelque chose)

(11) AKELE Adau, Pierre et SITA-Akele Muila, Angélique, Des lois indispensables pour l'application de la Constitution du 18 février 2006 de la RDC. Editions du Cepas, 2006, 38 p.

### **Contribuable**

Personne qui paie les impôts directs. Synonyme : **Assujetti**

### **Contribution**

Participation au prélèvement obligatoire effectué par l'Etat pour financer des dépenses publiques. Synonyme : **Prélèvement Fiscal, Imposition**

### **Contrôle Juridictionnel**

C'est le contrôle exercé par la Cour des Comptes qui relève du Parlement.

### **Contrôle institutionnel**

C'est la surveillance attentive que les institutions démocratiques exercent sur le gouvernement à qui revient la gestion de la chose publique.

### **Contrôle Parlementaire**

C'est le contrôle exercé par le Parlement sur l'Exécutif.

### **Contrôle social**

Surveillance attentive par les gouvernés et par les autres institutions sociales, religieuses et internationales du bon fonctionnement de l'Etat et de la manière dont la chose publique est gérée par le gouvernement. Les Églises ou Communautés religieuses, la Société civile, la communauté internationale et les institutions financières peuvent exercer ce contrôle.

### **Décentralisation**

Le fait de donner le pouvoir de décision dans la gestion administrative locale à des collectivités territoriales et des personnes publiques élues par les administrés.

### **Entreprise publique**

Organisation autonome de production des biens ou de services marchands faisant partie du Portefeuille de l'Etat.

### **Entreprise d'économie mixte**

Entreprise dont les capitaux sont concurremment partagés entre les secteurs public et privé.

### **Entreprise privée**

Institution dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière relevant du secteur privé et exerçant une activité industrielle et commerciale. Elle est contrôlée par une personne ou une organisation commerciale et non par l'État.

### **Établissement public**

Personne morale administrative chargée de gérer un service public.

Ex : RTNC (Radio télévision nationale du Congo)

### **Finances Publiques**

#### **Définition**

('Finances' suivi du qualificatif 'Publiques') : Veut dire les Finances de l'Etat et des Institutions qui ont la mission de réaliser « l'Intérêt Général » c.à.d. des collectivités publiques autres que l'Etat et qui sont situés soit à l'intérieur de l'Etat (collectivités locales et entreprises nationales) soit en dehors de celui-ci (organisations internationales).

NB : *Intérêt général* = intérêt commun à tous, différent de la sommation des intérêts individuels

**Contrôle de l'exercice budgétaire** (ex : exercice 2007 - 2008) :

*BUTS* :

\*But politique : S'assurer du respect de l'autorisation parlementaire

\*But Financier : Découvrir les irrégularités commises par les manipulateurs des fonds publics en vue d'empêcher les malversations financières (Instaurer une gestion saine des F.P.)

**Formes** :

\*Contrôle Administratif : Il porte essentiellement sur les dépenses que 'sur les recettes et, est exercé à l'intérieur de l'Administration publique par quelques Fonctionnaires qui ont reçu une formation technique appropriée et regroupés dans les organes suivants : l'Inspection Générale des Finances, le Corps des Contrôleurs des Dépenses Engagés et le Service d'Endettement budgétaire)

### **Gouvernance**

**La gouvernance** est un terme utilisé par rapport au terme gouvernement (action d'exercer le pouvoir politique sur) qui met plus l'accent sur l'action des gouvernants. La gouvernance est comprise comme **l'ensemble des principes, des mécanismes de fonctionnement et de gestion de la société de façon à avoir une interaction guidée par le droit de regard de tous sur la chose publique.**

### **Gouvernance participative**

**La gouvernance participative** suscite la question du pouvoir du peuple. La gouvernance est participative lorsque le peuple exerce son pouvoir de souverain primaire par la contribution aux charges publiques et par la surveillance attentive de la manière dont les gouvernants gèrent la chose publique.

### **Impôt**

Au sens général, c'est un prélèvement pécuniaire opéré par voie d'autorité (recours à la contrainte car établie par la loi) par l'Etat sur les individus sans qu'aucune contrepartie déterminée leur soit fournie par les pouvoirs publics.

N.B.: Il est perçu à titre définitif car **il n'est pas une contrepartie** (on ne reçoit rien en retour)

**Fiscalité** : C'est l'ensemble des impôts perçus par une collectivité publique territoriale. Elle est soit étatique = fiscalité nationale, soit secondaire = fiscalité urbaine ou locale ; soit encore internationale = fiscalité internationale.

### **Indicateur**

**Définitions** : Instrument, dispositif servant à fournir des indications. En économie, c'est une valeur ou un indice chiffré permettant d'évaluer l'état ou la situation (d'un domaine économique). C'est aussi une variable ayant pour objet de mesurer une évolution économique. En Sociologie, c'est l'ensemble d'instruments et de données permettant d'apprécier le développement et les structures d'une société

### **Intermédiaire culturel**

Une personne qui met en relation deux personnes ou deux groupes. Elle sert de lien par exemple entre les membres d'une communauté et les autorités politico-administratives.

Son rôle est de sensibiliser les membres de la communauté autour des questions capitales.

### **Mécanisme**

C'est l'art d'organiser et de coordonner un ensemble d'opérations pour parvenir à un but.

### **Parafiscalité**

C'est une fiscalité accessoire qui, face à l'interventionnisme accru de l'Etat (prestations sociales...), cherche à trouver de ressources en dehors du Budget pour faire face aux charges de plus en plus lourdes dues aux diverses interventions de l'Etat dans les domaines économique et social.

N.B. : Les ressources parafiscales ne sont pas comptabilisées au budget car affectées à des dépenses bien déterminées. On peut les appeler taxes, cotisations... Elles servent à assurer le financement des organismes divers ou à subventionner certaines branches de la production du Pays.

### **Ex:**

- \*L'INSS (Institut National de Sécurité Sociale) avec les cotisations des travailleurs et des employeurs
- \*L'OGEFREM (Office de Gestion du Fret Maritime) qui bénéficie d'une taxe « accises » sur le fret soit à l'importation, soit à l'exportation
- \*La RVA (Régie des Voies Aériennes) qui bénéficie des redevances payés par tous les propriétaires des aéronefs, des frais d'atterrissage, de décollage, de survol...
- \*Le FPI (Fonds de Promotion de l'Industrie)
- \*Le FPC (Fonds de promotion Culturel)
- \*La RVF (Régie des Voies Fluviales) qui entretient le bief fluvial
- \*La RVM (Régie des Voies Maritimes) qui entretient le bief maritime

### **Portefeuille de l'Etat**

C'est l'ensemble des effets de commerce, des valeurs mobilières détenues par l'Etat.

### **Recettes fiscales**

Ce sont les revenus que l'État tire de l'impôt

### **Stratégie**

Mode de fonctionnement identifié à celui d'une machine (d'un phénomène complexe).

### **Taxe**

Imposition obligatoire, qui, lorsqu'elle correspond à un service, n'est pas proportionnelle à ce service.

Ex. Taxe d'habitation. Taxe foncière. Taxe professionnelle : impôt remplaçant la patente. Taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

En RDC, la Fiscalité nationale est constituée par la DGI (Direction Générale des Impôts), l'OFIDA (Office des Douanes et Accises), la DGRAD (Direction Générale des Recettes Administratives et Domaniales) mais, à côté il y a des fiscalités provinciales, urbaines et communales. Au niveau de l'Union Européenne (U.E.) par exemple il existe une fiscalité internationale.

### **Trésor public**

Ensemble des moyens financiers dont dispose un Etat.

### **TVA**

**Taxe à la valeur ajoutée**, c'est l'impôt indirect prélevé tout au long du processus de transformation d'un produit ou d'un bien par les entreprises intermédiaires et finalement supporté par le consommateur.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	3
<b>NOTE MÉTHODOLOGIQUE</b>	5
<b>MODULE 1: APRÈS LES ELECTIONS, L'HEURE DE LA RECONSTRUCTION A SONNÉ</b>	9
<b>MODULE 2: RECONSTRUCTION DE LA RDC : MOYENS ET CONDITIONS DE LA BONNE GOUVERNANCE</b>	11
<b>MODULE 3: LE RÔLE DES ACTEURS DE LA RECONSTRUCTION</b>	15
1. LES ACTEURS	15
2. RÔLE DES ACTEURS	16
<b>MODULE 4: POUR UNE DÉMOCRATIE A LA BASE : LE RÔLE DES COMITÉS LOCAUX DE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE</b>	20
<b>MODÈLE DES COMITÉS LOCAUX DE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE</b>	22
<b>CONCLUSION</b>	31
<b>ANNEXE</b>	
Petit glossaire des termes usités dans le Guide	32
<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	36

